

بسم الله الرحمن الرحيم

Nous commençons en citant le nom de *Allah*, *Ar-Rahman*, *Ar-Rahim*.

La louange est à *Allah* Qui a choisi les arabes parmi Ses créatures, et Qui parmi les arabes a choisi *Qouraych*, et Qui parmi *Qouraych* a choisi *Banou Hachim* et Qui de *Banou Hachim* a choisi celui qu'Il a élu, *Abou l-Qacim*, *Mouhammad* fils de *^Abdou l-Lah* fils de *^Abdoul-Mouhtalib*, nommé *Chaybah*, fils de *Hachim*, nommé *^Amr*, fils de *^Abdou Manaf*, nommé *Al-Moughirah*, fils de *Qousayy* nommé *Zayd*, fils de *Kilab* fils de *Mourrah* fils de *Ka^b* fils de *Lou'ayy* fils de *Ghalib* fils de *Fihir* fils de *Malik* fils de *An-Nadr* fils de *Kinanah* fils de *Khouzaymah* fils de *Moudrikah* fils de *Ilyas* fils de *Mouddar* fils de *Nizar* fils de *Ma^add* fils de *^Adnan*, descendant de *'Isma^il* le prophète de *Allah*, fils de *'Ibrahim*, le prophète de *Allah*, que *Allah* l'honore et l'élève davantage en degré ainsi que tous les prophètes qu'Il ait jamais envoyés, et qu'Il l'apaise quant au sort de sa communauté.

Il est ainsi celui qui a été choisi, d'entre ceux qui ont été choisis, eux même issus de ceux qui ont été choisis, comme ceci a été rapporté par *Al-Boukhariyy*, le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((بُعِثْتُ مِنْ خَيْرِ قُرُونِ بَنِي آدَمَ حَتَّى كُنْتُ مِنَ الْقَرْنِ الَّذِي كُنْتُ مِنْهُ))

(*bou^ithtou min khayri qourouni bani 'Adama hatta kountou mina l-qarni l-ladhi kountou minh*) ce qui signifie : « **Je suis issu des meilleurs peuples de la descendance de 'Adam, à travers leurs époques jusqu'à l'époque dans laquelle je suis advenu.** »

Et comme l'a également rapporté *Mouslim* :

((إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَى كِنَانَةَ مِنْ وَلَدِ إِسْمَاعِيلَ وَاصْطَفَى قُرَيْشًا مِنْ كِنَانَةَ وَاصْطَفَى مِنْ قُرَيْشٍ بَنِي هَاشِمٍ وَاصْطَفَانِي مِنْ بَنِي هَاشِمٍ))

(*'inna l-Laha stafa Kinanata min waladi 'Isma^ila wastafa Qouraychan min Kinanata wastafa min Qouraychin bani Hachim min wastafani min bani Hachim*) ce qui signifie : « **Certes, Allah a élu parmi les fils de 'Isma^il Kinanah, et Il a élu parmi Kinanah Qouraych, et Il a élu parmi Qouraych les fils de Hachim, et Il m'a élu parmi les fils de Hachim.** »

Allah ta^ala a fait que sa naissance ﷺ soit issue de mariage et il n'y a eu dans son ascendance ﷺ jusqu'à *'Adam* que des mariages dépourvus d'acte extraconjugal. En effet, comme l'a dit le Messager de *Allah* ﷺ conformément à ce qui a été rapporté par *Al-Bayhaqiyy*, qu'il a dit :

((مَا وَلَدَنِي مِنْ سَفَاحِ أَهْلِ الْجَاهِلِيَّةِ شَيْءٍ مَا وَلَدَنِي إِلَّا نِكَاحٌ كَنَكَاحِ الْإِسْلَامِ))

ce qui signifie : « **Aucun acte extraconjugal tel que le pratiquaient les gens de la jahiliyyah ne m'a engendré ; ne m'a engendré que le mariage équivalent au mariage en Islam.** »

Quant à Sa mère ﷺ, elle se nomme *'Aminah* fille de *Wahb* fils de *^Abdou Manaf* fils de *Zouhrah* fils de *Kilab*. Elle était sous la tutelle de son oncle paternel *Wouhayb* fils de *^Abdou Manaf* fils de *Zouhrah*. *^Abdou l-Mouhtalib*, le fils de *Hachim* fils de *^Abdou Manaf* fils de *Qousayy*, est

donc venu le trouver avec son fils *^Abdou l-Lah* fils de *^Abdou l-Mou^{tt}alib*, le père du Messager de *Allah* ﷺ, et il a demandé la main de '*Aminah* la fille de *Wahb*, qu'il a mariée à *^Abdou l-Lah* fils de *^Abdou l-Mou^{tt}alib*. *^Abdou l-Mou^{tt}alib* fils de *Hachim*, dans cette même assemblée, lui a également demandé en mariage sa fille *Halah*, la fille de *Wouhayb*, pour lui-même. Et il la lui a donnée en mariage.

Le mariage de *^Abdou l-Mou^{tt}alib* fils de *Hachim* et de son fils *^Abdou l-Lah* ont donc eu lieu dans une même assemblée.

En chemin, *^Abdou l-Mou^{tt}alib* était passé auprès d'une femme de *Banou ^Abdi d-Dar*. Elle avait vu entre les yeux de *^Abdou l-Lah* une marque lumineuse, semblable à l'étoile en-tête blanche des chevaux. Elle l'avait invité à se marier avec elle et lui avait demandé ; « Voudrais-tu de moi ô fils de *^Abdou l-Mou^{tt}alib* ? » Il avait refusé puis était parti et on lui a marié '*Aminah* la fille de *Wahb*.

Ensuite, *^Abdou l-Lah* était revenu et, passant à proximité de cette femme de *Banou ^Abdi d-Dar*, il lui avait dit : « Est-ce que tu souhaites toujours m'épouser ? » Elle avait répondu : « Non, tu es passé près de moi et entre tes yeux, il y avait une marque lumineuse, alors j'ai espéré l'obtenir de toi, mais c'est '*Aminah* fille de *Wahb* qui l'a obtenue. »

Puis '*Aminah* est tombée enceinte et a porté le Prophète ﷺ. Elle a dit : « Je n'ai pas senti que j'étais enceinte de lui et je n'ai pas ressenti de lourdeur, comme les femmes en ressentent mais j'étais juste étonnée par le fait que je n'aie plus mes menstrues. »

Elle disait souvent : « Alors que j'étais entre l'éveil et le sommeil, quelqu'un est venu à moi et m'a dit : "As-tu senti que tu es enceinte ?" Et c'est comme si j'ai dit : "je ne sais pas" alors il a dit : "Tu es enceinte du maître et prophète de cette communauté." » Cela avait eu lieu un lundi. Elle a dit : « C'est cela qui m'a donné la certitude que j'étais enceinte. Puis il m'a laissé jusqu'à ce que, mon accouchement s'approchant, celui qui était déjà venu revienne et me dise : « Dis : (*'ou^idhouhou bil-Wahidi s-Samad min charri koulli ha^{ci}d*) ce qui signifie : « Je recherche pour lui la protection de *Al-Wahid*, Celui Qui n'a pas d'associé, de *As-Samad*, Celui Dont on a besoin en toute situation, contre le mal de tout envieux. »

Le Prophète ﷺ était encore dans le ventre de sa mère lorsqu'est décédé son père. Il était en effet parti vers le pays du *Cham*, à *Ghazzah*, dans une des caravanes de *Qouraych* qui transportaient les marchandises pour le commerce. Ayant terminé leurs affaires, ils étaient repartis et ils étaient passés par Médine ; *^Abdou l-Lah* le fils de *^Abdou l-Mou^{tt}alib*, ce jour-là, était malade. Il avait dit : « Je vais rester quelques temps chez mes oncles maternels *Banou ^Adiyy Ibnou n-Najar*. » Il demeura ainsi chez eux, malade, pendant un mois tandis que ses compagnons continuaient leur route et parvenaient à La Mecque. *^Abdou l-Mou^{tt}alib* leur avait demandé des nouvelles de *^Abdou l-Lah* et ils lui avaient dit « Nous l'avons laissé auprès de ses oncles maternels *Banou ^Adiyy Ibni n-Najar*, alors qu'il était malade. »

^Abdou l-Mou^{tt}alib dépêcha donc l'aîné de ses enfants, *Al-Harith*, qui le trouva mort et enterré dans la maison de *An-Nabighah*, un homme de *Banou ^Adiyy Ibni n-Najar*. Ses oncles maternels

l'informèrent au sujet de sa maladie, qu'ils étaient restés auprès de lui et qu'ils s'étaient occupés de lui, puis qu'ils l'avaient enterré. Il était donc retourné auprès de son père et l'avait informé. *^Abdou l-Mou^{tt}alib* ainsi que ses frères et sœurs avaient ressenti une très grande tristesse.

Le Messenger de *Allah* ﷺ était à ce moment-là dans le ventre de sa mère. Et *^Abdou l-Lah* avait, le jour de sa mort, vingt-cinq ans.

Puis la mère du Prophète l'a mis au monde, ﷺ, après l'avoir porté neuf mois. Des signes sont apparus lors de sa naissance parmi lesquels il y a l'apparition de son étoile.

Zayd fils de *^Amr* fils de *Noufayl* a dit : « L'un des savants du *Cham* m'avait dit : "Un prophète est apparu ou va bientôt apparaître dans ton pays car son étoile est apparue, alors retournes-y, crois en lui et suis-le." »

Hassan fils de *Thabit* a dit : « Par *Allah*, alors que j'étais un jeune garçon de sept ou huit ans qui comprenait tout ce qu'il entendait, j'ai entendu un juif crier de sa voix la plus forte du haut d'une des forteresses de *Yathrib* : « Ô peuple des juifs » jusqu'à ce qu'ils se soient réunis autour de lui ; ils lui ont dit : « Malheureux, qu'as-tu donc ? » il leur a dit : « Cette nuit est apparue l'étoile de *'Ahmad* qui est le signe de sa naissance. »

Et parmi les signes, il y a l'émission de la lumière.

Aminah fille de *Wahb* a dit : « *Je l'ai porté dans mon ventre*, elle vise le Messenger de *Allah* ﷺ, *et je n'ai éprouvé aucune difficulté dans ma grossesse jusqu'à ce que je le mette au monde*, puis *lorsqu'il s'est séparé de moi*, il est sorti de lui une lumière qui a éclairé pour lui l'espace entre l'orient et l'occident. *Puis il est parvenu jusqu'au sol en prenant appuis sur ses mains*, il a pris une poignée de terre, l'a serrée dans sa main et il a relevé la tête vers le ciel. »

La nuit durant laquelle est né le Messenger de *Allah* ﷺ, le palais de Chosroes a tremblé et quatorze de ses balcons se sont effondrés, le feu de Perse s'est éteint alors qu'il n'avait jamais cessé de brûler depuis mille ans, la lagune de *Sawah* s'est asséchée et le juge suprême des perses a vu dans le rêve de rudes chameaux à la tête de chevaux arabes qui traversaient le Tigre et se propageaient dans les régions au-delà, en Perse.

Ce matin-là, Chosroes fût effrayé de l'effondrement des balcons mais il s'est efforcé de patienter et de faire preuve de courage puis, n'y tenant plus, il avait choisi de ne plus cacher cela à ses ministres et à ses grands cavaliers. Il les avait alors convoqués, il s'était coiffé de sa couronne et s'était assis sur son trône puis les a fait appeler. Lorsqu'ils furent réunis autour de lui, il leur dit : « Savez-vous pourquoi je vous ai réunis ? » Ils dirent : « Non, à moins que le roi nous en informe. » Alors qu'ils étaient ainsi, il reçut la nouvelle que le feu de Perse s'était éteint ce qui rajouta tourment à son tourment, puis il les informa de ce qui l'avait effrayé. Le juge suprême dit alors « Moi aussi, que Dieu protège le roi, j'ai eu une vision dans la nuit » puis il lui raconta ce qu'il avait vu concernant les chameaux. Chosroes lui demanda alors : « Qu'est-ce que cela signifie selon toi, ô juge suprême ? », car il était celui d'entre eux qui avait le plus de connaissances. Il avait dit : « Il s'est produit un évènement du côté des arabes. »

Chosroes envoya alors un message disant : « Du Roi des rois Chosroes à *An-Nou[^]man* fils de *Al-Moundhir*, envoie-moi quelqu'un ayant connaissance de ce sur quoi je souhaite l'interroger. » Il lui envoya *^Abdou l-Maçih* fils de *^Amr* fils de *Hayyan* fils de *Bouqaylah Al-Ghassaniyy*.

Lorsqu'il parvint jusqu'à lui, Chosroes lui dit : « As-tu connaissance du sujet sur lequel je souhaite t'interroger ? » Il répondit : « Que le Roi m'interroge ou qu'il m'informe, si j'en ai connaissance, je l'informerai, sinon je lui indiquerai qui lui apportera cette connaissance. » Il l'informa donc de ce qu'il avait vu. Il lui dit qu'il trouverait la réponse auprès d'un oncle maternel à lui qui réside dans les hauteurs du *Cham* et qui se nomme *Satih*. Chosroes lui dit : « Va le trouver, demande-lui et apporte moi l'interprétation qu'il en fait. » *^Abdou l-Maçih* se mit en route pour retrouver *Satih* qui était proche de mourir, il lui passa le *salam*, le salua sans qu'il ne réponde. *^Abdou l-Maçih* commença à réciter des vers de poésie et *Satih* ouvrit les yeux et dit : « *^Abdou l-Maçih* sur un chameau rapide qui vient à *Satih* qui est proche de mourir, un roi des Sassanides t'envoie suite au tremblement du palais, à l'extinction du feu et au rêve du juge suprême qui a vu de rudes chameaux à la tête de chevaux arabes traverser le Tigre et se propager dans les régions au-delà. Ô *^Abdou l-Maçih*, si jamais la récitation se multiplie et qu'apparaît celui qui porte un bâton, si jamais la vallée de *Samawah* déborde et que s'assèche la lagune de *Sawah* et que le feu de Perse s'éteint, alors le *Cham* ne serait plus le *Cham* que *Satih* connaissait. Dis à celui qui t'a envoyé que des rois et des reines auront la souveraineté au nombre des balcons – c'est-à-dire puis leur souveraineté s'interrompra – et que tout ce qui doit arriver arrivera », puis *Satih* mourut.

^Abdou l-Maçih partit lever le camp et revint auprès de Chosroes pour l'informer de l'interprétation qu'avait donnée *Satih*. Chosroes s'était dit qu'une longue période allait s'écouler avant que quatorze rois ne se succèdent. Or dix rois eurent la souveraineté en quatre ans et les quatre suivants jusqu'au califat de *^Outhman* fils de *^Affan* que Dieu l'agréa.

La naissance du Messenger de *Allah* ﷺ eut lieu un lundi, le douze du mois de *Rabi[^]oul- 'Awwal* durant l'année de l'éléphant, à l'endroit connu jusqu'à nos jours, à La Mecque. *^Aqil* fils de *Abou Talib* s'en était emparé lorsque le Prophète ﷺ avait accompli l'émigration. La maison était restée en sa possession puis en la possession de son fils jusqu'à ce que celui-ci la vende à *Mouhammad* fils de *Youçouf Ath-Thaqafiyy* qui l'avait incluse dans sa demeure que l'on appelle *Al-Bayda*'. Et cette maison est restée incluse dans cette demeure jusqu'à ce que *Al-Khayzouran*, la mère des deux Califes *Mouça* et *Haroun*, fasse un pèlerinage et qu'elle l'établisse en mosquée dans laquelle on accomplit la prière. Elle l'a dissociée de la demeure et l'a faite déboucher sur les ruelles qui traversaient à l'origine cette demeure et qui sont nommées ruelles du *Mawlid*. Il n'y a pas de divergence à ce sujet chez les habitants de la Mecque.

Sa mère *'Aminah* avait eu une visite alors qu'elle était enceinte de lui ﷺ et il lui avait été dit de le nommer *'Ahmad* et *Mouhammad*.

Son grand père a fait pour lui la *^aqiqah* le septième jour suivant sa naissance et l'a nommé *Mouhammad*. Lorsqu'il avait été interrogé sur ce point et sur le fait qu'il ne s'agissait pas du

nom de l'un de ses aïeux, il avait répondu qu'il souhaitait qu'il soit loué dans les cieux et sur la terre.

Or personne avant lui ﷺ n'avait possédé ces deux prénoms à la fois, c'est-à-dire *'Aḥmad* et *Mouḥammad*. De même que personne, parmi le peu de gens qui avait porté le prénom de *Mouḥammad* avant lui, n'avait prétendu la prophétie, jusqu'à ce que se réalisent en lui ces deux signes distinctifs ﷺ, et il n'y a jamais eu de controverse sur ces deux points.

La première personne qui a allaité le Messenger de *Allah* ﷺ est *Thouwaybah*, l'esclave de son oncle paternel *Abou Lahab*. Elle l'a allaité, pendant quelques jours avec le lait de l'un de ses fils appelé *Masrouh*. Elle avait auparavant allaité *Ḥamzah* le fils de *ʿAbdou l-Mouttalib* et après lui *Abou Salamah* le fils de *ʿAbdou l-ʿAṣad*.

Puis des femmes de *Banou Saʿd Ibni Bakr* se sont rendues à La Mecque pour trouver des nourrissons à allaiter. Parmi elles, il y avait une femme du nom de *Ḥalimah*. Elle a dit :

« Je suis sortie avec des femmes de *Banou Saʿd Ibni Bakr* pour aller chercher des nourrissons à allaiter à La Mecque, sur le dos de mon ânesse de couleur blanche, une année de sécheresse qui ne nous a rien laissé. Mon mari m'accompagnait. Nous avions une vieille chamelle et je jure par *Allah* qu'on ne tirait plus une goutte de lait d'elle. Il y avait aussi mon bébé et nous ne dormions pas la nuit à cause de ses pleurs, je n'avais pas assez de lait dans mes seins pour le rassasier. Lorsque nous arrivâmes à La Mecque, il n'y avait pas une femme à qui le Messenger de *Allah* fût présenté qui ne l'eût refusé, car nous espérions la générosité d'un père qui voulait faire allaiter son enfant et le Prophète était orphelin. Nous disions : "Un orphelin, que va donc donner sa mère pour lui ?" jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucune femme parmi mes compagnes sans qu'elle n'ait pris un bébé à allaiter, sauf moi. Je n'aurais pas aimé revenir sans nourrisson, alors que mes compagnes en avaient toutes eu un, je dis alors à mon mari : "Je jure par *Allah* que je vais retourner vers cet orphelin pour le prendre". Elle a dit : "Je suis allée à lui, je l'ai pris et suis retournée vers mes bagages. Mon mari m'a dit : "Tu l'as pris !" Je lui ai dit : "Oui, par *Allah*, parce que je n'en ai pas trouvé d'autre." Il avait répliqué : "Tu as bien fait, il se peut que *Allah* ait mis du bien en lui. » J'ai dit alors : « Par *Allah*, à peine l'avais-je mis dans mes bras que j'eus une montée de lait très conséquente. Il a bu jusqu'à satiété, et son frère – elle veut dire son fils à elle – a bu aussi à satiété. Mon mari s'est levé la nuit pour traire la chamelle, et il a trouvé sa mamelle pleine de lait. Nous l'avons traitée et avons obtenu ce que nous avons voulu de lait, nous avons bu jusqu'à satiété et nous avons dormi cette nuit-là rassasiés et nos deux enfants ont bien dormi." Son père – elle veut dire son mari – me dit : "Par *Allah*, ô *Ḥalimah*, je ne peux que constater en toi que tu as reçu une âme bénie ; nos enfants se sont endormis rassasiés."

Elle dit : "Puis nous sortîmes de La Mecque." Elle dit : "Par *Allah*, mon ânesse devança tout le convoi, au point qu'ils dirent : "Attention ! va doucement ! N'est-ce pas là l'ânesse avec laquelle tu es sortie ?" et je disais : "Mais oui, par *Allah* !" Elle ne cessa pas d'être en tête jusqu'à ce qu'on arrive à nos maisons de la cité des *Banou Saʿd Ibni Bakr* ; nous étions revenus là où la terre était aride. Je jure par Celui Qui détient la vie de *Ḥalimah* par Sa puissance, les gens

faisaient paître leurs moutons le matin et mon berger faisait paître mes moutons ; mes brebis revinrent grasses et leurs mamelles pleines de lait, alors que les leurs revenaient faméliques et sans lait." Elle dit : "Nous buvions donc le lait que nous voulions alors que dans la cité, nul ne tirait ni ne trouvait une goutte de lait. Ils disaient alors à leurs bergers : Malheur à vous, pourquoi ne faites-vous pas paître là où fait paître le berger de Halimah ? Ils firent alors paître dans les recoins où nous faisions paître nos brebis mais les leurs revenaient faméliques et sans lait alors que les miennes revenaient avec des mamelles grasses.

Et il grandissait ۞ en un jour comme les enfants grandissent en un mois et en un mois comme ils grandissent en un an ; il atteignit deux ans et il était déjà un jeune garçon fort." Elle dit : "Nous sommes retournés avec lui voir sa mère, je lui ai alors dit et son père également lui a dit : Laisse-nous mon fils pour que nous retournions avec lui ; nous craignons pour lui les épidémies de La Mecque." Elle dit : "Nous tenions absolument à le garder en raison de ce que nous avions vu de sa bénédiction." Elle a dit : "Nous avons insisté jusqu'à ce qu'elle dise : Retournez avec lui. Nous sommes retournés avec lui et il est alors resté chez nous deux mois". Elle a dit : "Un jour, alors que son frère et lui étaient par derrière les maisons, faisant paître le troupeau pour nous, son frère revint précipitamment et nous dit, à son père et à moi : "Allez voir mon frère le Qourachiyy, deux hommes sont venus à lui, l'ont allongé et lui ont ouvert la poitrine." Nous sortîmes en hâte et le rejoignîmes. Il était debout, le teint pâle. Son père le prit dans ses bras, je fis de même et nous dîmes : Ô fils, que t'est-il arrivé ? Il dit ۞ : "Deux hommes sont venus à moi, ils étaient vêtus de blanc, ils m'ont allongé et ouvert la poitrine ; je jure par Allah que je ne sais pas ce qu'ils ont fait."

Les deux hommes étaient deux anges, l'un d'entre eux était Jibril ^{alayhi s-salam}. Ils portaient des vêtements blancs, et ils étaient venus avec une cuvette en or. Jibril l'a pris, l'a mis à terre, il a ouvert sa poitrine et a extrait son cœur, duquel il a extrait un caillot de sang et a dit : ceci est la part du diable que l'on a extraite de toi –à savoir le caillot de sang par lequel d'habitude le diable entre pour insuffler les idées dans le cœur des gens–, puis ils ont lavé sa poitrine et son cœur qu'ils ont ensuite remis en place puis ils ont cicatrisé l'endroit de l'ouverture et l'un d'eux dit à l'autre : « Compare-le à cent de sa communauté », ainsi il le comparèrent à eux et il les surpassait. Puis il lui dit : « Laisse-le donc, car même si tu le comparais à sa communauté, il la surpasserait. »

Halimah a dit : "Nous l'avons emmené et sommes revenus avec lui. Son père a dit : ô Halimah, je ne vois rien d'autre sinon que ce garçon a été atteint d'un mal. Prépare-toi à partir, qu'on le rende à sa famille avant que n'arrive encore ce que nous craignons pour lui." Elle dit : "Nous sommes retournés avec lui. Sa mère dit : Qu'est-ce qui vous a poussé à me le rendre alors que vous teniez auparavant à le reprendre ?" Elle a dit : "Non par Allah, seulement nous avons pris soin de lui et nous avons rempli le devoir qui nous incombait vis-à-vis de lui, puis nous avons eu peur pour lui qu'il ne lui arrive quelque chose et nous nous sommes dit qu'il valait mieux qu'il soit dans sa famille. Sa mère a dit : Par Allah, je ne vois pas que c'est la véritable raison. Alors, dites-moi ce qui vous est arrivé, à vous et à lui". Elle a dit : "Par Allah, elle n'a cessé d'insister auprès de nous jusqu'à ce que nous l'informions de ce qui lui était arrivé. Elle a dit :

Vous avez eu peur à son sujet ? Non, par *Allah*, mon fils que voici aura une grande destinée, ne voulez-vous pas que je vous en informe ? Je l'ai porté dans mon ventre et je n'ai pas vu de grossesse aussi aisée et pleine de bénédictions que celle-ci, puis j'ai vu une lumière et c'est comme si une étoile filante était sortie de moi et cette lumière a éclairé les cous des chameaux à *Bousra* ; lorsque j'ai accouché, il n'est pas sorti de mon ventre comme sortent les bébés, mais il avait les mains posées à terre et la tête relevée vers le ciel. Laissez-le donc et retournez à vos occupations."

En raison du bienfait que représente sa naissance *^alayhi s-salatou was-salam*, les musulmans ont pris l'habitude de célébrer la commémoration de sa naissance, siècle après siècle, pour remercier *Allah ^azza wajall* pour ce don généreux et ce bienfait éminent.

Les musulmans organisent des festivités pour commémorer la naissance du Messager de Dieu ﷺ, chaque année, à la date de sa naissance, de la même façon que ce qu'a rapporté l'imam *An-Naça'iy*, à savoir que le Prophète ﷺ s'était prosterné lors de la récitation dans *sourat Sad* et avait dit :

((سجدها داود توبة ونسجدها شكرا))

Ce qui signifie : « *Dawoud* s'était prosterné en repentir et nous, nous nous prosternons à cette occasion en remerciement. » Fin de citation Ce *hadith* est une preuve fondamentale qui montre qu'il est permis d'accomplir un acte d'obéissance par remerciement à l'égard de *Allah ta^ala*, pour un bienfait que Dieu nous avait accordé auparavant puis de le répéter. Le *Hafidh As-Souyoutiyy* l'a explicitement indiqué, que Dieu lui fasse miséricorde.

L'Imam *Al-Boukhariyy* a rapporté dans son *Sahih* en disant : *Ziyad* fils de 'Ayyoub nous a rapporté que *Houchaym* nous a rapporté que 'Abou Bichr d'après Sa'id fils de Joubayr que *Ibnou ^Abbas* que Dieu les agrée tous deux, a dit : « Quand le Prophète ﷺ est arrivé à Médine, il a trouvé les juifs qui jeûnaient le jour de *^Achoura*'. Ils ont été interrogés à ce sujet et ils ont répondu : « C'est le jour durant lequel *Allah* a donné la victoire à *Mouça* et aux fils de *Isra'il* sur Pharaon. Nous jeûnons ce jour-là par glorification. » C'est alors que le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((نحن أولى بمُوسَى منكم))

(*nahnou 'awla biMouça minkoum*) ce qui signifie : « **Nous sommes prioritaires sur vous en ce qui concerne Mouça.** » Puis le Prophète a ordonné de jeûner ce jour, d'un ordre qui indique le caractère recommandé.

Ce *hadith* est également une preuve fondamentale qu'il est permis d'accomplir un acte d'adoration pour remercier *Allah ta^ala* pour un bienfait reçu auparavant et de répéter cet acte à la date anniversaire correspondante de chaque année, tout comme le font les musulmans lors de la commémoration de la naissance du Prophète. Le *Hafidh Ibnou Hajar* l'a explicitement indiqué, que *Allah ta^ala* lui fasse miséricorde.

Semblable à cela, il y a ce qu'a rapporté l'Imam *Mouslim* dans son *Sahih* au sujet du jeûne du lundi. Le Prophète ﷺ a dit :

((ذَاكَ يَوْمٌ وَلِدْتُ فِيهِ وَيَوْمٌ بُعِثْتُ أَوْ أُنْزِلَ عَلَيَّ فِيهِ))

(*dhalika yawmoun woulditou fih wayawmoun bou^ithtou 'aw 'ounzila ^alayya fih*) ce qui signifie : « **C'est un jour dans lequel je suis né et dans lequel la révélation a commencé à descendre sur moi.** » La parole du Prophète ﷺ signifiant « **c'est un jour dans lequel je suis né** » montre clairement qu'il est permis d'accomplir un acte d'adoration en ce jour et de le répéter, car il correspond au jour de sa naissance ﷺ. Et c'est ce que les musulmans ont eu l'habitude de faire le jour du *Mawlid* et c'est ce que le *Hafidh As-Souyoutiyy* a explicitement indiqué, que *Allah ta^ala* lui fasse miséricorde.

D'autre part, *Abou Dawoud* a rapporté de *A'ichah*, que Dieu l'agrée, que le Messager de Dieu ﷺ a dit :

((إِنَّ أَحَبَّ الْعَمَلِ إِلَى اللَّهِ أَدْوَمُهُ وَإِنْ قَلَّ))

(*'inna 'ahabba l-^amali 'ila l-Lahi 'adwamouhou wa'in qall*) ce qui signifie : « **Certes les actes que Dieu agrée le plus sont ceux sur lesquels on persévère, même si c'est peu.** » Lorsque le Messager de *Allah* ﷺ accomplissait un acte, il persévérait à l'accomplir assidument et ne l'abandonnait pas, tout comme l'ont expliqué le *Hafidh* et d'autres que lui.

Il est donc apparu que la commémoration de la naissance honorée est conforme à la tradition prophétique confirmée et que la *Sounnah* en donne la preuve. C'est donc une bonne pratique même si le Messager de *Allah* ﷺ ne l'a pas pratiquée lui-même. D'autant plus que, à la base, la commémoration de la naissance honorée rentre dans le cadre des choses dont la Loi fait l'éloge et incite à pratiquer, comme le fait d'évoquer *Allah ^azza wajall*, d'exposer les qualités du Prophète *Mouhammad*, de propager la connaissance, de se rassembler dans ce but, de servir des repas et des friandises, de rendre grâce pour les bienfaits, de se réjouir pour les dons religieux et de manifester les signes emblématiques de l'Islam. Il s'agit donc d'une bonne tradition qui est incluse dans ce qu'a rapporté l'Imam *Mouslim* fils de *Al-Hajjaj* dans son *Sahih* que le Messager de Dieu ﷺ a dit :

((مَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً فَعَمِلَ بِهَا بَعْدَهُ كُتِبَ لَهُ مِثْلُ أَجْرِ مَنْ عَمِلَ بِهَا وَلَا يَنْقُصُ مِنْ أَجُورِهِمْ))

شَيْءٌ وَمَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً سَيِّئَةً فَعَمِلَ بِهَا بَعْدَهُ كَانَ عَلَيْهِ مِثْلُ وَزْرِ مَنْ عَمِلَ بِهَا وَلَا يَنْقُصُ مِنْ

أَوْزَارِهِمْ شَيْءٌ))

ce qui signifie : « **Celui qui instaure dans l'Islam une bonne tradition qui est pratiquée après lui, il aura une récompense semblable à celle de ceux qui l'auront pratiquée et rien ne sera diminué de leurs récompenses ; et celui qui instaure dans l'Islam une mauvaise tradition qui est pratiquée après lui se chargera d'un péché semblable à celui des gens la pratiqueront et rien ne sera diminué de leur péché.** »

Notre Imam *Ach-Chafi^iyy*, que Dieu l'agrée, a pris de ce *hadith* et s'est basé sur lui pour classer les nouveautés en deux catégories : ce qui est louable et ce qui est blâmable. Il a dit : « L'innovation est de deux sortes, celle qui est louable et celle qui est blâmable. L'innovation conforme à la tradition prophétique –la *Sounnah*– est louable et ce qui n'y est pas conforme est blâmable. »

Et il a pris pour preuve la parole de *^Oumar Ibnou l-Khattab* à propos des veillées de nuit en assemblée pendant *Ramadan* :

(نَعَمَتِ الْبِدْعَةُ هِيَ)

(*ni^ma l-bid^atou hi*) ce qui signifie : « *Quelle bonne innovation que voici !* »

Or quelqu'un qui possède toute sa raison ne doute pas que cela relève de la première sorte de remercier Dieu pour la naissance de l'être accordé en tant que miséricorde, notre maître *Mouhammad* ﷺ.